



## **BOUST – Compte-rendu du 09 juin 2023**

Le Conseil Municipal de Boust a procédé à la désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Les élus sont les suivants :

- KREMER Guy (délégué)
- GROSSE Maryse (déléguée)
- ALBANESE Jean-Pierre (délégué)
- DISTEL Julie (suppléante)
- LAUTERFING Cyril (suppléant)
- CANCELLI Guylaine (suppléante)

Le Conseil Municipal de Boust a décidé :

- De verser au SIVU ECLOS le 2<sup>ème</sup> appel à contribution 2023 d'un montant de 20 862,35 €.
- De participer à raison de 30 € par élève pour le voyage scolaire à Pexonne, soit 1290 €.
- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dont le rôle est d'évaluer le montant des charges résultant d'un transfert de compétence à la CCCE.
- De valider la convention spécifique de mutualisation des moyens et reprendre à sa charge l'entretien de base et la taille des plantations rue du Général de Gaulle (Voirie d'intérêt communautaire).
- D'accepter les recettes suivantes :
  - 736,75 € et 52,94 € de Groupama se rapportant à des remboursements de cotisation,
  - 360,00 € de redevance d'occupation du domaine public de GRDF pour l'année 2022.

Concernant les travaux, le Conseil Municipal approuve :

- L'installation d'un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune mais repousse la réalisation de ce projet à l'année 2024 et le déclare ainsi infructueux pour 2023.
- Le passage au led de l'éclairage public (hors rue De Gaulle bénéficiant déjà de ce type d'éclairage))
- La mise en place par l'équipe technique d'un éclairage led au centre socioculturel et à l'école,
- La réhabilitation de la station de pompage (ancien lavoir) et de la réserve d'eau de Parthe par divers travaux tels que maçonnerie, toiture, etc.

Les baux de chasse venant à expiration le 1<sup>er</sup> février 2024, le Conseil Municipal a :

- Désigné les membres de la commission consultative communale de la chasse qui sont : KREMER Guy, LAUTERFING Cyril et KRIEG Patrick
- Décidé de consulter par écrit les propriétaires fonciers qui doivent se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse.